

Juin 2024

Se promener à deux pas de chez soi



Planifier les chemins de loisir et concilier de multiples usages

Flore Maret

Pascal Regli

www.mobilitepietonne.ch



Fussverkehr Schweiz
Mobilité piétonne Suisse
Mobilità pedonale Svizzera

Table des matières

1	Potentiel des itinéraires de promenades	3
2	Comportement de la population	3
3	Multiples usages sur les chemins	5
3.1	Comment faire cohabiter la marche et le vélo ?	5
3.2	Faciliter l'accès aux rives	7
3.3	Trouver un équilibre entre humain et nature	8
4	Promouvoir la marche de proximité dans les communes	9
5	Anticiper les besoins d'espaces de promenade.	10

Impressum

Se promener à deux pas de chez soi
Planifier les chemins de loisir et concilier
de multiples usages

Mobilité piétonne Suisse
Klosbachstrasse 48
8032 Zurich
Tél. +41 (0)43 488 40 30
info@mobilitepietonne.ch
www.mobilitepietonne.ch

Auteur-es: Flore Maret, Pascal Regli

Photo de couverture: Lausanne, Ouchy

Illustrations: Mobilité piétonne (sauf
indication contraire)

Zurich, Juin 2024

1 Potentiel des itinéraires de promenades

Avec l'urbanisation croissante, l'exploitation intensive des terrains proches des zones résidentielles et un mode de vie de plus en plus effréné, la population est à la recherche d'espaces naturels et de détente proches des habitations telles que promenades au bord des cours d'eau et le long des rives des lacs, chemins en forêt et en campagne, itinéraires traversant les agglomérations réservés aux mobilités actives, etc.

Ces espaces et itinéraires, reconnus pour améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population, sont propices à l'activité physique et représentent un fort potentiel pour promouvoir les déplacements à pied. Mettre ces itinéraires à disposition de la population constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Quels sont les comportements de la population et quels sont ses besoins en termes d'aménagement et d'accessibilité ? Quels sont les défis en matière de planification et comment réagir de manière judicieuse face à l'utilisation du sol toujours plus accrue ? Comment gérer les conflits entre l'activité physique, la détente, la nature et le réseau piéton ?

Cette publication vise à souligner l'importance de la marche et des espaces qui lui sont dédiés pour se promener et se détendre près de chez soi. Elle vient mettre en évidence les tensions qui peuvent émerger en raison de la diversité des usages sur ces chemins, ainsi que le rôle et la marge de manœuvre des communes et des professionnel·les pour résoudre ces conflits et aménager des espaces de qualité.

2 Comportement de la population

La promenade est de loin l'activité de détente ou de loisir la plus appréciée de la population suisse. Selon le programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS), environ 90% des personnes interrogées en 2020 ont indiqué qu'elles se promenaient, aussi bien en été qu'en hiver (OFEV & WSL, 2022). Les espaces pour se promener sont toutefois caractérisés par une grande diversité d'usages et d'activités : sorties avec le chien, jogging, pique-niques et grillades, vélo, jeu avec les enfants, observation de la nature, randonnées équestres, etc.

Parmi les espaces de détente de proximité les plus appréciés figurent la forêt et les lisières de forêt, les plans d'eau ainsi que les prairies fleuries (Ketterer Bonnelame & Siegrist 2018a). L'accessibilité à ces espaces est plutôt bonne en Suisse : 89% de la population a accès à pied en moins de quinze minutes depuis chez elle à des promenades ou des chemins de randonnées, tandis qu'environ 80% a accès à une forêt, un parc ou un espace vert (OFEV & WSL 2022). La facilité d'accès à pied et la proximité de la nature sont les facteurs qui influencent le plus sa fréquentation quotidienne. Si l'on prend l'exemple des forêts, les plus visitées sont celles qui se trouvent près des lieux habités, et la majorité des usager·ères (près de 70%) s'y rend à pied (Hegetschweiler et al. 2022).

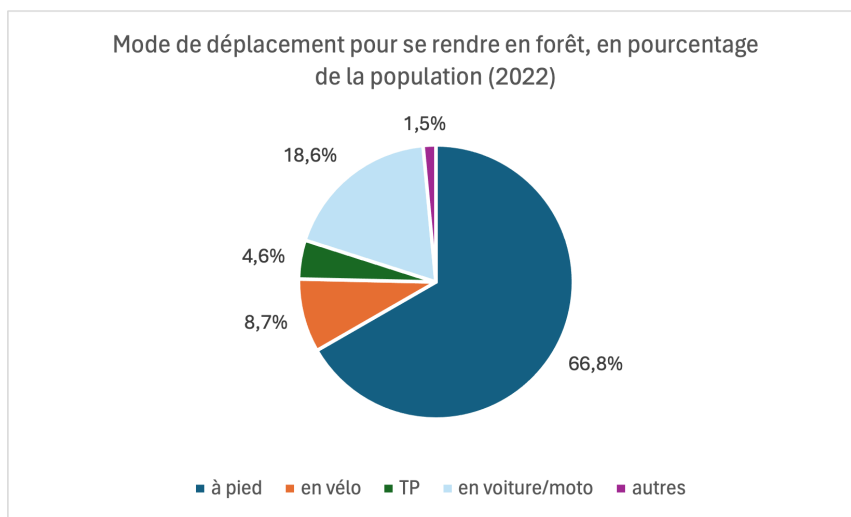


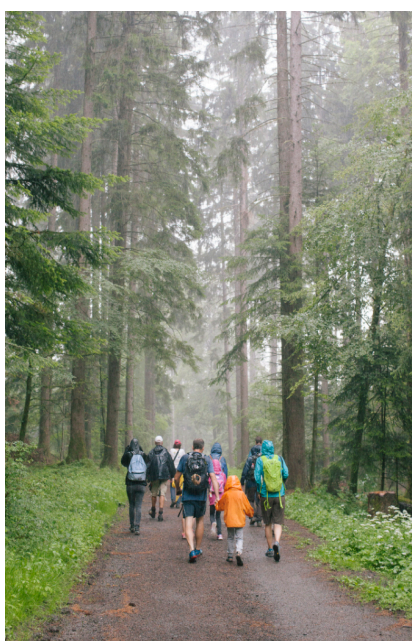
Fig. 1 – Mode de déplacement des usager·ères pour se rendre en forêt (source : Hegetschweiler et al. 2022).

Au regard de l'importance qu'ont pris les activités de détente et de loisir de proximité au quotidien, des monitorings sont nécessaires tant à l'échelle nationale – comme le programme « Observation du paysage suisse » (OPS), qu'à l'échelle locale. Connaître la fréquentation de ces espaces et comprendre le comportement des usager·ères permet de prendre des décisions politiques et des mesures appropriées en cas de problèmes. La Ville de Zurich a par exemple réalisé une étude en collaboration avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) pour comparer différentes méthodes de récolte de données (points de comptage automatiques, Strava, Swisscom) de monitoring des visiteur·euses de la forêt Hürstwald et d'autres forêts proches de la Ville de Zurich (Hochreutener et al. 2021).

Le Parc naturel du Jorat a également mis en place un monitoring par comptage automatique. Situé sur la commune de Lausanne, ce parc d'importance nationale comporte une aire protégée de 4.4 km². En complément aux données des éco-compteurs, une enquête par questionnaire a été menée sur le terrain entre 2021 et 2022 auprès des usager·ères afin de comprendre d'où elles et ils viennent, à quelle fréquence, par quel moyen, etc. Les données ont notamment révélé une forte fréquentation du parc par les gens de la région. Sur l'année 2023, les éco-compteurs ont enregistré, au total, 441'662 passages sur l'ensemble du massif forestier du Jorat, dont 80% de piéton·nes, 17% de cyclistes et 3% de cavalier·ères. Ces chiffres soulignent ainsi son rôle en termes de qualité de vie dans la région.

Les besoins de la population de disposer de chemins attractifs et d'infrastructures près des zones d'habitation ne cessent d'augmenter. Or la diversité d'usages de ces espaces suscite parfois des conflits, c'est pourquoi leur planification et leur aménagement, qui peuvent s'appuyer sur des monitorings, doivent être mis en œuvre avec le plus grand soin.

III. 1 – Lausanne : balade dans le Parc naturel du Jorat (© Yann Laubscher).



3 Multiples usages sur les chemins

Face à l'utilisation du sol toujours plus accrue et l'augmentation de la fréquentation des espaces de délasserement, la gestion des conflits d'usage multiples se pose comme un réel défi. En effet, comment faciliter la cohabitation entre les différents usagers – piéton·nes, cyclistes, joggeur·euses, promeneur·euses de chien, cavalier·ères, etc. ? Comment assurer la continuité des itinéraires piétons le long des rives des lacs et des cours d'eau ? Comment donner accès aux espaces naturels tout en préservant la faune et la flore ?

3.1 Comment faire cohabiter la marche et le vélo ?

Si les réseaux de chemins piétons et les espaces de détente proches des habitations présentent souvent l'avantage d'être séparés du trafic motorisé, des conflits d'usage peuvent survenir entre les piéton·nes et les cyclistes, notamment. La différence de vitesse entre la marche et le vélo, dont l'écart s'est d'ailleurs encore creusé avec l'apparition des vélos à assistance électrique, pose l'un des principaux problèmes. Les personnes à pied qui se baladent ou flânent sur un chemin peuvent être surprises et mises en danger par des cyclistes qui empruntent le même itinéraire. Bien que les accidents graves restent marginaux, cette constellation génère parfois des tensions et un sentiment d'insécurité.

Les voies vertes, qui sont un type d'aménagement réservé aux modes actifs destiné tant à la marche de loisirs qu'à la mobilité utilitaire, impliquent une réflexion sur la cohabitation entre cyclistes et piéton·nes et donnent des pistes de solution (Mobilité piétonne Suisse 2018).



Ill. 2 – Genève : voie verte partagée entre piéton·nes et cyclistes.

Les voies vertes dans le canton de Genève sont un exemple intéressant pour illustrer le changement de paradigme mis en œuvre dans la conception de ces itinéraires. Si les premières voies vertes étaient initialement des axes destinés au vélo, mixtes, l'augmentation des vélos électriques a rendu ces voies incompatibles avec la promenade. La nouvelle génération de voies vertes à Genève a ainsi été repensée en tant qu'espace de proximité, pouvant accueillir une diversité de publics (seniors, enfants, etc.), et offrant la possibilité de se

promener, de se détendre et de prendre le temps. Ce changement a impliqué une baisse de vitesse des cyclistes, une autre organisation des flux et une priorité donnée désormais aux déplacements à pied.

Le concept d'espace public « Fil Bleu Glatt » dans l'agglomération de Zurich, comparable à la voie verte, est un autre exemple d'itinéraire à proximité des habitations qui concilie la marche et le vélo. Le chemin des rives de la Glatt doit être aménagé entre 2024 et 2031 en un axe de liaison régional pour la mobilité pendulaire et de loisirs. Afin de permettre un usage commun des personnes à pied et des cyclistes, un élargissement du chemin d'une largeur de 4 m a été prévu¹. Différents aménagements temporaires (assises, chaises longues, etc.) ont été installés afin de créer de nouveaux lieux de séjour. Les réactions positives des riverain-es ont révélé que les espaces de délasserment au bord de la Glatt répondaient à un réel besoin de la population.

La question de la coexistence des piéton·nes et des cyclistes sur les voies vertes nécessite une réflexion profonde sur la manière dont on veut les aménager et sur le public pour lequel on veut les aménager. De telles réflexions méritent d'être relevées, car elles permettent de saisir des opportunités en dehors des localités. L'aménagement de voies partagées piétons-vélos devrait toutefois être évité autant que possible à l'intérieur des localités.

III. 3 – Zurich : chemin des rives de la Glatt avant et après (photo de synthèse) l'élargissement du chemin
(© Baudirektion Kanton Zürich).



¹ La largeur recommandée par Mobilité piétonne Suisse pour une surface partagée est de 3 m de largeur au minimum sur les tronçons courts et d'au moins 4 m sur les longs tronçons.

3.2 Faciliter l'accès aux rives

Les cheminements piétons continus sur les rives des lacs et des cours d'eau sont attractifs et répondent aux besoins d'un large public. Or l'interruption de tels itinéraires continus par des propriétés privées ne garantissant pas le passage oblige les piéton·nes à faire des détours. La loi sur l'aménagement du territoire exige « de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci » (LAT, art. 3). Il incombe ainsi aux cantons d'élaborer des stratégies et des lois qui facilitent l'accès aux rives en trouvant un compromis entre usage public et privé.

Le canton de Neuchâtel possède depuis septante ans un « droit de passage » le long des rives publiques et privées. Il a adopté dans le cadre de son plan directeur des rives du lac de Neuchâtel (2017) et de son plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnées pédestre (2023) une stratégie visant à rendre les rives du lac de Neuchâtel entièrement accessibles d'ici 2028. Le projet du Service de l'aménagement du territoire vise notamment une amélioration des neuf kilomètres de sentiers du lac qui sont encore à l'écart des rives, sur les 33 kilomètres que compte la balade complète. Un kilomètre supplémentaire a été inauguré à l'été 2023 à Préfargier, dans la commune de la Tène. Ces cheminements, utilisés principalement par la population locale, et dont la vocation n'est pas de drainer un large public, sont aménagés avec des mesures simples. Dans ce projet, une démarche de co-construction avec les propriétaires privés a été entreprise sur plus de deux ans afin de préciser où peuvent passer les personnes qui se promènent et le comportement à adopter. Une signalétique officielle indique aux promeneur·euses leur arrivée dans une propriété privée et les règles qui s'imposent (tenir son chien en laisse, pique-nique et baignade interdits, etc.) De même, des mesures ont été prises pour garantir l'intimité des propriétaires (végétation, haies, etc.). Si les tensions subsistent et que le balisage du terrain – qui nécessite l'accord de l'ensemble des propriétaires privés – n'est pas possible, des mesures et des aménagements provisoires ou définitifs sont entrepris afin de garantir une continuité des sentiers. Il en va de même si d'autres intérêts publics prépondérants, comme la préservation des milieux naturels sensibles, sont identifiés.



III. 4 – Préfargier (commune de la Tène) : mesures prises le long du sentier du lac pour signaler les espaces privés (© Canton de Neuchâtel).

3.3 Trouver un équilibre entre humain et nature

Alors que les promenades en plein air et dans la nature sont appréciées par la population et reconnues pour leurs bienfaits en termes de santé et de bien-être, l'évolution des pratiques de loisirs et l'utilisation du sol toujours plus accrue exerce une pression anthropogène sur les espaces naturels de proximité (Bürgi et al. 2021). Les communes sont ainsi amenées à prendre des mesures pour éviter que des dommages ne soient faits à la nature : gestion de l'affluence des personnes qui se promènent, délimitation d'aires protégées, entretien des aires de pique-nique, élimination régulière des déchets sauvages, etc. Dans les régions soumises à une forte pression d'utilisation, comme par exemple au bord du lac de Neuchâtel, des « ambassadeurs nature » sont parfois engagés afin de patrouiller et de sensibiliser les gens à ne pas déranger la faune et la flore.

Le lac de Greifen (*Greifensee*) et ses alentours, qui constitue la plus grande zone protégée du canton de Zurich, est une zone de loisirs et de détente très fréquentée par les habitant·es de l'agglomération zurichoise qui viennent se promener sur ses rives. Il s'agit d'un exemple dont la gestion « douce » qui était pratiquée alors afin de diminuer la pression sur les habitats sensibles (signalisation faible, obligations plutôt qu'interdictions, pas de clôtures autour des aires protégées) a atteint ses limites (Bürgi et al. 2021). En cause, l'augmentation de l'affluence des visiteur·euses durant la pandémie de COVID et la recherche d'accès alternatifs et de coins de nature toujours plus isolés. Des mesures plus drastiques telles que la fermeture de parking et des aires de pique-nique ont été entreprises pour y remédier.

Ill. 5 – Greifensee : chemins très fréquentés dans l'agglomération zurichoise (© Greifensee Stiftung).



Bien que des mesures fortes soient parfois indispensables, il est primordial que les communes compétentes et les associations d'intérêts mettent en place une gestion proactive des espaces de loisir par des mesures de prévention favorisant la prise de conscience (sensibilisation par des « ambassadeurs » sur place, offre d'itinéraires guidés de découverte, etc.). L'objectif est ainsi de permettre à la population de se promener près de chez elle et de faire l'expérience de la nature, tout en la préservant suffisamment.

4 Promouvoir la marche de proximité dans les communes

Les professionnel·es de la planification et les autorités politiques sont responsables de l'aménagement des chemins pédestres proches des habitations et doivent les intégrer dans la réflexion sur la planification du territoire. Les communes et les bureaux de planification peuvent agir à différents niveaux, en ancrant notamment les espaces de détente de proximité dans les plans directeurs communaux ou cantonaux et dans les projets d'agglomération (ARE & OFL 2014). Ces espaces s'étendent généralement sur plusieurs communes, c'est pourquoi il est important que toutes les communes concernées participent au processus de planification. Elles doivent également impliquer les groupes d'intérêt et les autres parties prenantes (agriculture, sylviculture, protection de la nature, représentants des activités récréatives, etc.) afin d'identifier les synergies et d'anticiper les éventuels conflits (Ketterer Bonnelame & Siegrist 2018). Le canton de Neuchâtel dispose par exemple d'un plan directeur cantonal pour l'ensemble des rives du lac de Neuchâtel², qui vise à concilier conservation des espaces naturels, biodiversité et valorisation du réseau de cheminements piétons. Cette initiative ambitieuse permet de répondre à la grande diversité d'usages et d'impliquer tous les groupes d'acteurs concernés, dont notamment onze communes du canton.

Par ailleurs, une aide à la planification peut donner aux communes certaines clés dans la conception et l'aménagement des itinéraires piétons de proximité. Afin de soutenir les communes et les sensibiliser à la reconnaissance de la qualité du paysage dans les décisions propres à l'aménagement du territoire, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place un projet pilote d'accompagnement des communes en 2023³. Le pôle d'expertise de conseil en paysage conseille les autorités intéressées sur différents thèmes, dont notamment celui de la mobilité piétonne. L'une de ces prestations vise à sensibiliser les communes à la question des « boucles piétonnes », autrement dit des itinéraires circulaires, qui sont généralement les plus appréciés des personnes qui se promènent à pied. L'idée est de proposer différents parcours allant de quinze minutes à une heure de marche, pour un usage quotidien, afin d'inciter les gens à marcher. Des points problématiques sont recensés et des améliorations sont proposées aux communes.

La qualité de séjour est un facteur important pour promouvoir les déplacements à pied au quotidien et pour les loisirs. L'analyse du réseau de bancs⁴ est un exemple d'accompagnement des communes qui permet d'améliorer non seulement les conditions de marche, mais également les possibilités de séjour dans l'espace public. Les bancs font en effet partie intégrante du réseau piéton et revêtent une fonction importante de délasserment et de détente (Mobilité piétonne Suisse 2019). Ils répondent en particulier au besoin des seniors de se reposer à intervalle régulier lors de leurs déplacements et de participer à la vie publique jusqu'à un âge avancé. Les communes qui offrent suffisamment de possibilités de séjour et qui aménagent les assises de manière judicieuse encouragent la marche proche des zones d'habitations.



III. 6 – Les concepts de bancs analysent les possibilités de séjour dans les zones d'habitation et de loisirs de proximité.

² Le plan directeur des rives du lac de Neuchâtel a obtenu une distinction dans le cadre du « Flâneur d'Or » 2017, un concours organisé par Mobilité piétonne Suisse visant à récompenser des projets qui promeuvent la marche (voir flaneurdor.ch).

³ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/bildung-und-beratung/pilot-impuls-landschaftsberatung-2021-23.html>

⁴ <https://mobilitepietonne.ch/nos-themes/espace-public/sejour/>

5 Anticiper les besoins d'espaces de promenade

Dans une société de plus en plus effrénée et connectée, de nombreuses personnes éprouvent le besoin de se ressourcer en allant marcher dans des espaces naturels à deux pas de chez elles. La population suisse est une amatrice des promenades et a le privilège d'accéder facilement à des forêts, lacs et rivières. La forte augmentation des activités de loisirs et de la demande en espaces de délasserement est devenu un véritable défi au cours de ces dernières décennies. L'évolution de l'utilisation du sol au profit des zones bâties exerce une pression sur les espaces de délasserement qui deviennent toujours plus restreints et qui voient l'affluence des promeneur·euses augmenter. La nature en subit parfois les doubles conséquences. Le sentiment d'insécurité perçu par les personnes à pied qui partagent le même itinéraire que les cyclistes révèle la nécessité de planifier les itinéraires piétons et vélos de manière séparée si cela est possible, ou de veiller à prévenir les conflits si ces derniers sont mixtes. Les communes doivent également faire en sorte de garantir aux piéton·nes des chemins continus le long des plans d'eau, très appréciés par les personnes en quête de détente, en trouvant un équilibre judicieux entre usage public et privé.

La planification et l'aménagement de promenades implique une réflexion sur les besoins auxquels on souhaite répondre et les usages qui en découleront. Les communes compétentes, les professionnel·les de la planification et les groupes d'intérêts ont ainsi un rôle important à jouer afin de donner l'opportunité à la population de se promener et de séjourner sur des chemins sûrs et attractifs, tout en conciliant ces pratiques avec la présence d'autres usagers et la protection de la nature. Une tâche interdisciplinaire qui ne peut être accomplie qu'avec l'implication de toutes les personnes concernées et de toutes les parties prenantes.

Bibliographie

Albrecher, R., Curnier, S., Kaufmann, V., 2023. Le vélo et la marche comme moyens de transport. État actuel de la recherche. Cahier du LaSUR, n°40A, Lausanne.

Bürgi, M., Tobias, S., Hunziker, M., Bauer, N., Bebi, P., Kienast, F., 2021. Forum für Wissen 2021. Erholbare Landschaft. WSL Ber. 115 : 76p.

Hegetschweiler, K.T., Salak, B., Wunderlich, A.C., Bauer, N., Hunziker, M., 2022. Das Verhältnis der Schweizer Bevölkerung zum Wald. Waldmonitoring soziokulturell WaMos3: Ergebnisse der nationalen Umfrage. WSL Ber. 120 : 166p.

Hochreutener, A., Wyttenbach, M., Sauter, D., 2021, Erholungsmonitoring Abschlussbericht. «Proof of concept» für ein flächendeckendes Erholungsmonitoring im Projektparimeter Hürstwald unter Einbezug verschiedener Erfassungsmethoden. Grün Stadt Zürich & Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (ZHAW).

Ketterer Bonnelame L., Siegrist, D., 2018. Naherholungstypen. Leitfaden für die nachfrageorientierte Planung und Gestaltung von naturnahen Naherholungsgebieten. Schriftenreihe des Instituts für Landschaft und Freiraum. HSR Hochschule für Technik Rapperswil, n° 15.

Ketterer Bonnelame, L., Siegrist, D., 2018a. Naherholungstypen – Entwicklung einer Typologie von Erholungssuchenden als Basis für die Planung und Gestaltung von naturnahen Naherholungsräumen. Forschungsbericht. Schriftenreihe des Instituts für Landschaft und Freiraum. HSR Hochschule für Technik Rapperswil, n° 16.

Mobilité piétonne Suisse, 2018. Les voies vertes : potentiel pour les piétons. État des lieux et recommandations, Zurich.

Mobilité piétonne Suisse, 2019. Bancs publics. Fonctions, agencements, mobiliers, dimensions et matériaux, Zurich.

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), 2022. Évolution du paysage. Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS). État de l'environnement, n°2219 : 53p.

Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral du logement (OFL), 2014. Les espaces ouverts dans les agglomérations, Berne.



Fussverkehr Schweiz
Mobilité piétonne Suisse
Mobilità pedonale Svizzera